

CONTRIBUTION 3

Maîtrise de l'étalement urbain par une nouvelle approche des projets routiers et une véritable logique de développement de transports multimodaux.

L'étalement urbain est un enjeu essentiel de ce débat sur la nouvelle 2x2 voies Castres Verfeil A68 au milieu des terres agricoles du Girou.

Toulouse est 5 fois moins dense que Lille, 3 fois moins dense que Marseille.

C'est avec un certain sourire que nous écoutons des intervenants Castrais nous dire que Toulouse est saturé et qu'il ferait bon vivre à Castres. **Non, Toulouse n'est pas saturé, mais étalée.**

L'étalement urbain de Castres, Saix, Soual, Labruguière, Aussillon est tout aussi dommageable que celui de Toulouse. Il est d'ailleurs la source de l'importance du trafic routier local de l'aire Castraise et la cause des derniers ralentissements routiers de Castres à Soual sur l'itinéraire étudié.

(98% des déplacements de l'aire Castraise se fait par voiture, triste chiffre à rapprocher des 37% de la moderne Barcelone, mais j'en conviens ces chiffres ne sont pas comparables)

Limiter l'étalement en supprimant les échangeurs au détriment de l'efficacité des projets routiers n'est ni souhaitable, ni réaliste, ni tenable dans le temps (voir l'échangeur de Montgiscard).

Contrairement à une idée reçue, l'étalement urbain n'est pas le résultat du laisser-faire ou d'une absence réglementaire.

David Mangin qui a reçu de Monsieur le Ministre Borloo, le grand prix de l'urbanisme 2008 montre clairement que l'étalement urbain n'est pas le « fruit du désordre ou du Chaos », mais le résultat « **d'une logique très forte et très cohérente** » basée sur 3 dynamiques :

1 la multiplication des infrastructures routières afin d'éviter la congestion des villes.

2 l'urbanisme commercial : Les acteurs économiques trouvent aux carrefours de ces voies rapides, terrain bon marché en abondance, accès rapide, flux important et vitrine publicitaire.

3 Les petits bourgs voient dans la création de lotissements le moyen d'attirer une nouvelle population pour sauver une école ou une poste.

Aussi Messieurs de la DREAL la lutte contre l'étalement urbain ne peut trouver sa solution **dans la seule approche réglementaire qui a d'ailleurs montré son échec depuis 30 ans.**

La maîtrise de l'étalement urbain doit passer par un changement d'approche des projets routiers :

Il est impératif d'avoir une véritable approche multimodale des déplacements,

- **En refusant les infrastructures isolées des autres modes de transports,**

- **En donnant à un même bassin de population le véritable choix entre plusieurs modes de déplacements : Et non pas Améliorer le train dans la vallée de l'Agout et mettre les nouveaux habitants dans la vallée du Girou condamnés au seul tout voiture.**

Les travaux du CERTU, le rapport sénatorial de Mme Alquier ou encore le nouveau SNIT avec ses questionnements encouragent ce changement d'approche des projets routiers:

A la question posée page 49 :

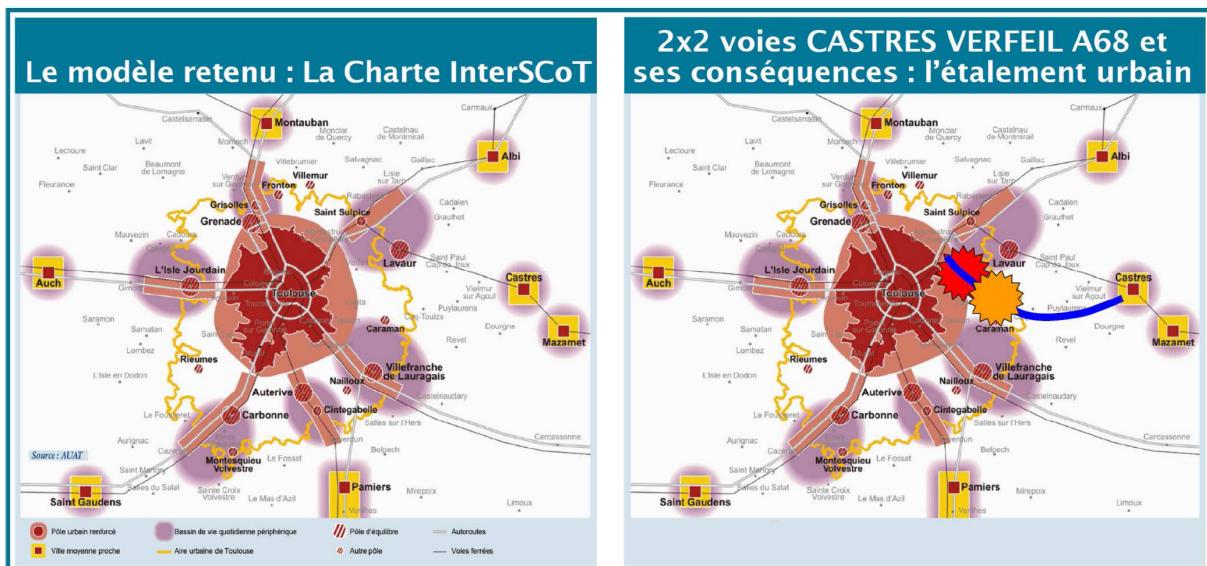
- *En quoi le projet permet-il de mieux organiser le développement urbain de l'aire métropolitaine ?*

La réponse est : Le projet Castres Verfeil A68 favorise l'étalement urbain et le mitage d'activités au détriment des terres agricoles du Girou, nuit à la constitution de bassin de vie, emplois, habitats, services, **fragilise** le pôle d'équilibre de St Sulpice Lavaur, ruine la politique de maîtrise de l'étalement urbain de l'interscot 2005.

A la question :

- Comment le projet permet-il de faire décroître les nuisances de la circulation routière ?

La réponse est : Ce projet Castres Verfeil A68 impose « *le tout voiture* » aux nouveaux habitants du Girou, rend peu efficace l'amélioration du transport ferroviaire Castres/Lavaur/St Sulpice dans la vallée de l'Agout, et fragilise la politique des transports multimodaux de l'InterSCoT 2005.



**Assez de beaux discours,
De la cohérence dans les projets d'aménagements du territoire
Non à la 2x2voies gratuite ou payante Castres Verfeil A68.
Oui à des liaisons efficaces multimodales Castres Lavaur St Sulpice Toulouse.**

Dominique Leman

Président de l'association Terres et Coteaux du Lauragais

TERRES et COTEAUX du LAURAGAIS
Association loi 1901. Siège : Lasseur – 31460 –LE FAGET
Tél : 05 62 18 33 10 Mail : tcl31@orange.fr